



**COMITE DU DEVELOPPMENT**  
(Comite Ministeriel Conjoint  
des  
Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds  
sur le  
Transfert de Ressources Reelles Aux Pays En Developpement)



**SOIXANTE SEPTIEME REUNION**  
**WASHINGTON D.C. – APRIL 13, 2003**

DC/S/2003-0014(F)

13 avril 2003

Declaration de

Monsieur Fathallah Oualalou  
Ministre des Finances et de la Privatisation  
Royaume Du Maroc

La 67<sup>ème</sup> réunion de notre Comité intervient au moment où la guerre en Irak ajoute aux incertitudes au niveau de l'environnement international qui ont amené à un ralentissement de la croissance et du commerce mondiaux ainsi que des flux de financement vers les pays en développement.

La guerre en Irak ne manquera pas d'avoir des répercussions profondes sur ce pays et sur la région du Moyen Orient dans son ensemble. Ses répercussions s'étendront également à l'ensemble des pays en développement qui trouvent, actuellement, des difficultés à réaliser une croissance soutenue et à lutter efficacement contre la pauvreté.

Ces pays subissent, en effet, des pertes significatives en termes de croissance découlant des effets négatifs des chocs exogènes qui aggravent leur fragilité et érodent les gains acquis au niveau de la réduction de la pauvreté.

C'est pourquoi je saisis cette occasion pour appeler la communauté internationale à une forte solidarité pour apporter l'aide humanitaire nécessaire au peuple irakien et pour œuvrer à la reconstruction du pays ainsi que pour mettre en place un dispositif de soutien aux pays de la région ainsi qu'aux autres pays affectés par cette crise. La communauté internationale est également interpellée pour tirer les enseignements nécessaires de ces événements, éliminer les causes profondes des fractures et créer les conditions d'une paix juste au Moyen Orient.

### **La concrétisation des objectifs de développement du Millénaire et l'état d'avancement des initiatives relatives à l'éducation pour tous, la santé, la lutte contre le VIH/SIDA, l'eau potable et l'assainissement**

Les rapports établis par la Banque et le Fonds montrent que les progrès encourageants réalisés par les pays en développement sur le plan des politiques macro-économiques et structurelles n'ont pas eu l'impact attendu sur la croissance, la productivité, et la réduction de la pauvreté.

Ainsi, la moitié des pays à faible revenu abritant une population d'environ 800 millions d'habitants enregistrent une croissance du revenu par habitant de moins de 2% qui est loin de permettre à ces pays de réaliser l'objectif de réduction de la pauvreté de moitié d'ici 2015.

De même, d'importants défis se dressent devant les pays en développement dans les domaines de la généralisation de l'éducation, de la santé et la lutte contre le VIH/SIDA ainsi que de l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement.

**Concernant l'éducation**, les prévisions montrent qu'au rythme actuel 70 pays en développement risquent de ne pas atteindre l'objectif de généralisation de la scolarité de base d'ici 2015.

**Concernant les services de santé**, 10,5 millions d'enfants dans les pays en développement meurent chaque année avant leur 5<sup>ème</sup> jour de naissance et chaque minute une femme enceinte ou en état d'accouchement meurt dans ces pays. A la fin 2002, 39 millions d'adultes et 3 millions d'enfants portaient le VIH/SIDA.

**Concernant l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement**, pratiquement 1 milliard de personnes dans les pays en développement vivent sans accès à l'eau potable et 2,2 milliards de personnes ne disposent pas d'infrastructure d'assainissement adéquate.

Nous sommes tous conscients **que pour relever de tels défis, il ne suffira pas de tabler sur une accélération des rythmes de croissance économique dans les pays en développement**. Les études montrent qu'il faudrait au moins doubler le niveau actuel de l'aide publique pour le porter à 100 milliards de dollars par an pour atteindre les objectifs du millénaire en matière de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des pauvres dans le monde.

Face à cette situation, **l'ensemble de la Communauté internationale devrait redoubler d'efforts en vue d'honorer les engagements pris à l'occasion des différentes rencontres internationales notamment à Monterrey et à Johannesburg pour concrétiser les objectifs de développement du millénaire**. De tels objectifs que notre Comité place, depuis des années, au plus haut niveau de ses préoccupations constituent des repères importants pour la poursuite des actions de développement et de réduction de la pauvreté.

**La communauté internationale est appelée, également, dans le cadre d'un partenariat solide, à se mobiliser pour aider les pays en développement à assumer pleinement leur responsabilité de mise en œuvre de plans d'actions accélérés et adaptés à leurs spécificité dans les domaines** de la santé, de la lutte contre le VIH/SIDA et de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, à l'instar de l'approche adoptée pour le programme relatif à l'éducation pour tous. De tels plans d'action doivent se fixer des objectifs réalistes, précis et facilement mesurables pour permettre leur application et suivi.

Dans ce cadre, **les pays développés** ont un rôle crucial à jouer à travers une **concrétisation rapide de leur engagement de doubler le volume de l'aide au développement** qui, à l'heure actuelle, même en tenant compte des engagements effectivement pris depuis la conférence de Monterrey, n'augmentera que de 15 milliards de dollars d'ici 2006. Un tel volume ne représentera que 0,26% du PNB des pays donateurs soit à peu près le ? de l'objectif de 0,7% du PNB fixé par les Nations Unies.

**L'efficacité de cette aide devrait être, également, améliorée par le renforcement de la coopération entre les donateurs et l'harmonisation de leurs procédures opérationnelles** conformément à la déclaration du Forum sur l'harmonisation qui s'est tenue à Rome en février 2003. Tout en entérinant les directives élaborées par le Groupe du travail sur les procédures des donateurs en matière d'harmonisation des pratiques et de coordination des efforts des bailleurs de fonds, cette déclaration a mis l'accent sur la nécessité de simplification de ces procédures pour réduire leur coût pour les pays bénéficiaires ainsi que sur la nécessité de leur adaptation aux spécificités desdits pays.

**Les pays industriels doivent, également, mettre en place des actions concrètes pour lever les barrières tant tarifaires que non-tarifaires, entravant l'accès des exportations des pays en développement aux marchés** notamment des produits agricoles et textiles. Les

estimations montrent que l'élimination de telles barrières au cas où elle est conjuguée à une croissance rapide dans les pays en développement pourrait sauver 300 millions de personnes supplémentaires de l'état de la pauvreté dans ces pays d'ici 2015. Il importe également que les pays avancés éliminent les subventions et autres appuis à leur production qui gênent considérablement la production et les exportations des pays en voie de développement. A cet effet, **le Round de DOHA offre une opportunité que l'on doit saisir pour réaliser des avancées sur le plan de la libéralisation des échanges** entre le monde développé et en développement et faire du commerce mondial un véritable levier de développement.

Parallèlement à l'augmentation de l'aide et à l'ouverture des marchés, **il est nécessaire que les pays développés poursuivent, avec les autres partenaires, les efforts d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés** en assurant notamment un financement adéquat de l'initiative PPTE et l'accès d'un plus grand nombre de pays à cette initiative. Des mécanismes similaires pour l'allègement de la dette des pays à revenu intermédiaire devraient également être mis en place.

**Les institutions financières internationales ont, également, un rôle important à jouer en apportant leur appui au renforcement des capacités des pays en développement** pour mettre en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux visant à concrétiser les objectifs du millénaire et améliorer les conditions de vie des populations pauvres. Ces institutions devraient en outre intensifier leurs efforts pour renforcer les flux de capitaux privés vers ces pays. **L'Afrique mérite dans ce cadre une attention particulière d'autant plus que les pays africains ont montré à travers le NEPAD leur détermination à se mobiliser pour relever les défis auquel ce continent est confronté.**

Ces institutions et en particulier notre banque devraient jouer, en outre, un rôle de facilitation du dialogue à travers l'élaboration de rapports réguliers sur les stratégies et politiques mises en œuvre pour atteindre les objectifs du millénaire ainsi que sur les résultats enregistrés dans ce domaine.

**Les pays en développement doivent pour leur part poursuivre leurs efforts d'assainissement macroéconomique, redoubler d'efforts pour mobiliser les ressources locales nécessaires à la mise en place d'une infrastructure physique et à assurer le développement des ressources humaines, et améliorer leurs cadres réglementaire et institutionnel ainsi que l'environnement des affaires.** De même, ces pays doivent renforcer la démocratie et assurer la bonne gouvernance de leur secteur public et entreprendre des réformes visant à renforcer la gouvernance d'entreprise et la transparence ainsi que la lutte contre la corruption.

### **Participation et représentativité des pays en développement et en transition**

Les pays en développement ne pourraient pas assumer pleinement leur responsabilité en matière de concrétisation des objectifs du millénaire si leur voix n'est pas suffisamment entendue au niveau des instances et fora internationaux.

**De ce fait, nous soutenons les efforts déployés pour renforcer la participation des pays en développement et en transition aux décisions des deux institutions de Bretton Woods à travers les deux catégories de mesures portant sur d'une part l'amélioration de la participation de ces pays au sein desdites institutions et le renforcement du pouvoir de vote desdits pays d'autre part.**

A cet égard, et tout en appuyant les efforts déployés au niveau de la première catégorie de mesures qui visent notamment à renforcer les ressources humaines et les moyens logistiques mis à la disposition des groupes représentant les pays en développement et en transition, **il nous paraît essentiel que notre attention soit axée sur les mesures visant le renforcement des pouvoirs de vote de ces pays** qui sont les seules à même de leur permettre de mieux contribuer à la prise de décision sur les questions ayant des répercussions sur leur avenir. De telles mesures à caractère structurel ont fait l'objet d'études méritoires de la part de la Banque et du Fonds sans pour autant déboucher sur des propositions concrètes du fait qu'elles requièrent une forte volonté politique.

Dans le cadre de la concrétisation de ces mesures, l'on pourrait envisager dans une première étape de restaurer l'équilibre établi au moment de la création des deux institutions de Bretton Woods, concernant la répartition des pouvoirs de vote entre les votes de base et les quotas. Pour ce faire, les votes de base devraient être augmentés d'une manière significative pour qu'ils retrouvent l'importance qu'ils avaient lors de la création du Fonds et de la Banque soit 11 à 12% du pouvoir de vote global au lieu de 2% actuellement. Il serait également nécessaire de revoir les formules de calcul des quotas parts de façon à augmenter le quota des pays en voie de développement et en transition au sein des deux institutions.